

Comprendre la mission Sécurité et Protection de la Santé

Objectif

Comprendre le rôle et les missions d'un coordonnateur SPS sur un chantier de BTP ou de voirie afin de connaître vos obligations réglementaires.

Réglementation

Décret no 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat)

Prérequis

Aucun.

Public

Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, économiste, chef d'entreprise, ...

Durée

2 jours soit 14 heures.

Groupe

10 participants maximum.

Date

A la demande.

Lieu

Inter ou intra entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : info@secourisk.fr

Comprendre la mission Sécurité et Protection de la Santé

Programme

Les principes généraux de prévention

- Présentation des 9 principes généraux inscrits dans le Code du travail (article L.4121-2)

Le cadre réglementaire

- Aperçu et rappel des textes de lois relatifs à la Coordination SPS Connaissance de la mission CSPS

Les acteurs de la prévention des risques et leurs rôles

- L'inspection du travail
- La Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- L'OPPBT
- Le coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé
- L'entreprise
- Le Maître d'Ouvrage
- Conception
- Réalisation

Le contrat du CSPS

- Les obligations du Maître d'Ouvrage
- Les DIAG avant démolition et risques
- Risques amiante / plomb / bruit / légionellose / chimiques / électrique
- Travaux en hauteur
- Risques TMS
- Risques liés à la méconnaissance des zones d'intervention
- Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la santé (P.P.S.P.S.)
- Le Plan Général de Coordination (P.G.C.)
- La base vie
- Le CISSCT

Inspection du travail et CRAM

Analyse du décret N° 94-1159

Droits et devoirs du donneur d'ordres ou maître d'ouvrage

Aspect moral et juridique

Chronologie des formalités administratives obligatoires

Trames de documents (courriers à adresser aux administrations, inspection commune...)

Analyse et compréhension : PPSPS, PGC et IC

Les exigences auprès d'un CSPS

Exercices pratiques / mise en situation : plan de prévention, permis de travail, permis feu.

Méthodes d'évaluation / validation

Evaluation finale par test QCM.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé niveau 1, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE Auvergne, Rhône-Alpes.

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / Clé USB remis à chaque stagiaire

Les + de SECOURISK

- Formation assurée par un formateur coordonnateur SPS en conception et réalisation.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).